



**Note à l'attention de Ossi Martikainen**

**Conférence conjointe NAT-RED**

**Impact de la résolution sur la prise en compte des besoins  
spécifiques des zones rurales, montagneuses et isolées dans les  
travaux du Parlement européen pour l'après-2020**

**Le 12 novembre 2019**

**1. Discours d'introduction – 15 h 00**

Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand plaisir que j'ouvre cette conférence consacrée à l'impact de la résolution sur la prise en compte des besoins spécifiques des zones rurales, montagneuses et isolées dans les travaux du Parlement européen pour l'après-2020. Je suis très heureux de vous accueillir aussi nombreux au Comité européen des régions.

Je voudrais brièvement retracer l'historique de ces réunions conjointes avec l'association Ruralité-Environnement-Développement et les membres de l'intergroupe parlementaire «Zones rurales, de montagnes et isolées».

Dès la première édition, que nous avons organisée ici-même le 22 septembre 2015, l'enjeu du livre blanc sur la ruralité était apparu à tous les participants comme un objectif convergent et comme une étape nécessaire dans le cheminement vers des politiques européennes post-2020 mieux adaptées aux dynamiques de développement local et d'innovation des territoires ruraux. Nous avons fait le constat de l'urgence de se préoccuper de l'accroissement des écarts de développement entre zones rurales et urbaines, de l'exode des populations rurales et surtout des jeunes. Nous avons acté la nécessité de veiller à ce que les zones et les communautés rurales demeurent des lieux de vie et de travail attrayants, en améliorant l'accès aux services et aux perspectives d'avenir pour les citoyens vivant dans les zones rurales et en promouvant l'esprit d'entreprise, que ce soit dans les domaines ruraux traditionnels ou dans les nouveaux secteurs de l'économie.

La deuxième réunion organisée sur le même thème, le 19 avril 2016, nous avait permis de rallier à cette proposition de nouveaux soutiens et de préciser nos propositions en faveur d'un agenda rural afin de porter ensemble cette proposition à la conférence de Cork sur le développement rural organisée en septembre 2016.

Lors de la troisième réunion organisée, le 4 mai 2017, nous avons formulé des propositions concrètes pour que les territoires ruraux puissent contribuer aux ambitions de l'Union dans le cadre des futures politiques européennes. Ces propositions ont été reprises dans l'avis du Comité européen de régions sur L'avenir de la PAC après 2020 élaboré à la demande du vice-président de la Commission européenne, M. Franz Timmermans.

Pour la quatrième réunion conjointe organisée le 19 mars 2018, nous avons lancé un débat sur la question du rapprochement des différents fonds ayant trait au développement régional non agricole, en amont de l'adoption du cadre financier pluriannuel (CFP).

Le 3 octobre 2018, le Parlement européen a répondu à nos attentes en adoptant une résolution sur la prise en compte des besoins spécifiques des zones rurales, montagneuses et isolées dans laquelle il invitait la Commission à inclure, dans ses futures propositions législatives, des dispositions visant à prendre en compte les spécificités de ces zones et à leur octroyer un financement suffisant, en particulier au titre des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI), dans le cadre de la politique de cohésion pour l'après-2020.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons à nouveau pour mesurer le degré de prise en compte de cette résolution dans les travaux du Parlement européen pour la préparation de la nouvelle période de programmation 2021-2027. Je remercie chaleureusement tous les membres du Parlement européen, et surtout les rapporteurs sur les politiques européennes qui auront un impact majeur sur le développement des zones rurales, d'être venu nous présenter leur travail et échanger avec nous. Je remercie également la présidence finlandaise d'être venue nous éclairer sur la position du Conseil européen quant au financement global de la politique de développement rural.

Je vous souhaite à tous une excellente conférence.